



Compte rendu du Conseil municipal du 29 octobre 2022

Présents : ANTOINE Kévin, ECKERT Philippe, GUIGON Patrice, LAFOUGE Isabelle, LOYNET Christophe, MALSOT Florence, PETITOT Eric, PEUREUX-DEMANGELLE Anne-Sophie, RANÇON Géraldine, VON-ARBOURG Jean-Philippe.

Absents : COLOMBIÉ Nathalie (a donné pouvoir à Géraldine RANÇON), NICOLAS Séverine, PETIT Olivier, TISSERAND Pascal.

Secrétaire de séance : MALSOT Florence.

Ordre du jour :

- 1-Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2022
- 2-Participation financière de la commune aux voyages scolaires organisés par le collège Val de Rosemont,
- 3-Subvention 2022 au CCAS de LACHAPELLE-SOUS-CHAUX,
- 4-Validation du rapport de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la CCVS,
- 5-Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2023,
- 6-Délibération de soutien au diplôme universitaire gestionnaire administratif - secrétaire de mairie (GASM),
- 7-Questions diverses.

1-Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2022,

Madame le Maire rappelle les sujets abordés lors de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2022. Après en avoir pris acte, les conseillers approuvent le compte-rendu à l'unanimité.

2-Participation financière de la commune aux voyages scolaires organisés par le collège Val de Rosemont,

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2017, le Syndicat de soutien du collège est dissout et que parmi ses compétences figurait le versement, chaque année, d'une participation financière au collège Val De Rosemont pour l'organisation de voyages pédagogiques aux élèves et plus particulièrement les sorties scolaires des élèves de 3^{ème} et de 4^{ème}. Elle propose au Conseil Municipal le renouvellement de la convention fixant les conditions de la participation financière de la commune ainsi que les modalités de versement. Etant précisé que cette participation financière, versée au collège, se fera sur la base du nombre d'enfants venant de la commune et multipliée par le coût évalué à 16 euros par élève. Ce financement de la commune permettra d'alléger le coût de prise en charge des familles. Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer cette convention de participation financière aux voyages scolaires organisés par le collège Val De Rosemont. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de l'y autoriser.

3-Subvention 2022 au CCAS de LACHAPELLE-SOUS-CHAUX,

Dans le cadre du Budget Primitif de l'exercice 2022, Madame le Maire propose d'abonder le budget CCAS par une subvention de 5 000 €.

En effet, celui-ci a prévu des activités plus onéreuses en 2022 et, lors du vote du budget, rien n'a été inscrit à l'article 657362 depuis 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'octroyer une subvention de 5 000 € au CCAS de la commune,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

4- Validation du rapport de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la CCVS,

Le Conseil Municipal déclare avoir pris connaissance du rapport « d'observations définitives de la chambre régionale de la cour des comptes (CRC) sur la gestion de la CCVS concernant les exercices 2019 et suivants ».

En réponse aux recommandations de la CRC et en accord avec les réponses formulées par Monsieur le Président de la CCVS, elle donne lecture de ces dernières :

- 1) Procéder au transfert au SERTRID des opérations de tri préalable au traitement, en conformité avec les dispositions du code des collectivités territoriales et des statuts du syndicat.
- 2) Se rapprocher des deux autres EPCI, en liaison avec le SERTRID, pour mettre en œuvre une gestion commune des déchetteries à l'échelle départementale et pour mieux articuler les politiques de prévention.
- 3) Etudier, avec les autres membres du SERTRID, les moyens de diversifier ses recettes en valorisant mieux la chaleur produite par l'usine de Bourgne.
- 4) Envisager un partenariat avec la communauté d'agglomération du pays de Montbéliard (PMA) pour établir les conditions avantageuses pour chaque partie d'un traitement des flux de déchets de l'agglomération montbéliarde par le SERTRID.
- 5) Envisager un partenariat avec la communauté d'agglomération du pays de Montbéliard (PMA) pour établir les conditions avantageuses pour chaque partie d'un traitement des flux de déchets de l'agglomération montbéliarde par le SERTRID.

Pour chacune des recommandations, les éléments de réponse sont les suivants :

- 1) Le SMICTOM est à ce jour la seule entité à atteindre les objectifs fixés en matière de tri des déchets et de prévention. Le soutien financier des éco-organismes qui en résulte permet ainsi de contenir la hausse de la redevance incitatrice. Une mutualisation des opérations de tri avec des entités moins « performantes » aurait donc une répercussion négative pour les usagers du SMICTOM et donc pour ceux de la communauté de communes (pour rappel le périmètre du SMICTOM inclut les EPCI sis en Haute-Saône et dans le Haut-Rhin). La réalisation préalable d'un état des lieux partagé par tous les acteurs du tri permettrait d'évaluer l'impact technique et économique pour l'ensemble des habitants du transfert au SERTRID des opérations de tri préalable au traitement.
- 2) La valorisation des déchets et matériaux par le tri en déchetterie semble difficilement conciliable avec la valorisation par l'incinération. En d'autres termes, l'articulation entre les EPCI gestionnaires de déchetteries et le SERTRID qui poursuit comme objectif majeur de saturer ses fours ne va pas de soi. Le rapprochement des EPCI en lien avec le SERTRID nécessiterait une convergence des objectifs, mais également des installations et des pratiques.
- 3) Là encore, la cohérence n'est pas acquise entre l'objectif de réduction du volume de déchets auquel s'astreignent les EPCI et celui poursuivi par le SERTRID tenant à la valorisation du volume maximal de déchets par incinération.
- 4) Le SERTRID a sollicité plusieurs études sur ce sujet qui relève de son ressort exclusif.
- 5) Il s'avère que cette proposition n'est malheureusement plus d'actualité, PMA ayant délibéré contre le 11 juillet dernier.

5-Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2023.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'ONF, désigne les coupes de bois de l'exercice 2023. Le Conseil fixe les conditions suivantes pour les produits vendus : pour les modes de vente en bloc façonné, les arbres susceptibles de fournir des grumes seront déterminés par les services de l'ONF lors du martelage. Sont désignées les parcelles 18a et 19a pour l'affouage. La parcelle 1, située à l'Ordon Verrier à Auxelles-Haut ne peut pas être exploitée par les affouagistes. Les houppiers seront sortis et mis en bord de chemin par l'entreprise Zeller. Ils partiront en grumiers à IKEA à Lure qui les exploitera pour une marge nette de 30€ la tonne.

Les inscriptions à l'affouage pour 2022 doivent être faites avant le 18 novembre, pour 15 lots cette année sur les parcelles 10 et 14. Discussion autour du prix du lot : 90€ comme l'an passé ou augmenter à 100€, car le nombre de stères de bois par lot sera probablement plus important. Kevin Antoine rappelle la logique d'entretien des forêts permise par l'affouage, Florence Malsot la dimension sociale de cette pratique. Le prix est fixé à 90€ le lot après vote: 2 voix contre, 1 abstention et 8 pour.

Kevin ANTOINE informe le Conseil Municipal que la vente de bois de gré à gré reste possible dans la limite maximale de 1000€ HT.

Il expose également que pour les bois de Lachapelle situés à l'Ordon Verrier, une participation annuelle à l'entretien des chemins a été demandée par la commune de Giromagny. Après examen de ce dossier, la commission bois a formulé une proposition de participation s'élevant à 320 €. Celle-ci correspond au prorata du volume de bois sorti par Lachapelle. Une convention est souhaitée afin de formaliser cet accord.

6-Délibération de soutien au diplôme universitaire gestionnaire administratif - secrétaire de mairie (GASM).

Madame la maire présente au conseil municipal une motion destinée à inviter le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté à soutenir financièrement le diplôme universitaire « Gestionnaire Administratif - Secrétaire de Mairie » (DU GASM).

Créée en 2016 à l'initiative des centres de gestion comtois avec le concours de l'université de Franche-Comté, cette initiative, qui contribue à améliorer le recrutement des secrétaires de mairie en milieu rural, n'a pu se tenir en 2022 faute d'un financement suffisant.

Ce dernier repose en effet entièrement pour l'instant sur les contributions des demandeurs d'emplois intéressés par la formation et l'Allocation Individuelle de Formation que « Pôle Emploi » ne peut débloquent pour 5 personnes pour l'ensemble de la Bourgogne Franche-Comté !

Le conseil régional, alors même qu'il s'agit d'une de ses compétences, ne s'intéresse pas à ce dispositif.

Les questions de formation professionnelle ne pouvant être traitées sans une manifestation d'intérêt du conseil régional, il y a donc lieu d'enjoindre par la présente délibération au conseil régional de Bourgogne Franche-Comté de s'expliquer sur sa politique d'autant plus déconcertante qu'il connaît parfaitement les difficultés rencontrées par les communes rurales pour recruter ces emplois.

Madame la maire propose donc d'apporter le soutien de la commune aux efforts des CDG de Haute-Saône et du Territoire de Belfort pour obtenir des engagements fermes et définitifs visant à sécuriser le DU GASM. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver la motion.

7- Questions diverses.

- Le camion ambulant de vente de Kebabs a décidé de ne plus venir dans notre commune.
- Géraldine RANÇON explique que le collège Val de Rosemont propose d'organiser la cérémonie de remise des brevets dans une commune différente chaque année. La salle et les boissons seraient à la charge de la commune d'accueil, tandis que le collège se chargerait de fournir le buffet. Elle indique également qu'une cérémonie est prévue le 3 juin 2023 au collège à l'occasion de ses 50 ans d'existence.

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des diagnostics ont été établis concernant l'état des ponts de la commune. Le petit pont de la rue du Genechey est en bon état. Les deux autres ponts nécessitent une surveillance, et quelques travaux d'entretien (quelques fissures sans gravité).
- Dans le cadre du PLUI, Madame le Maire reçoit actuellement des propriétaires d'habitations non intégrées à la zone urbaine, qui sont situées en zone naturelle (N) et forestière dans le projet actuel.
- Hangar rue des Vosges : l'entreprise FAIVRE interviendra très prochainement pour faire l'ouverture du terrain rue des Vosges. Il est par conséquent nécessaire de sécuriser les lieux et notamment la cour de l'école (grillage). Un dispositif de récupération et de stockage d'eau de pluie sera positionné à côté du hangar. Pour information, la consommation d'eau de la commune pour l'arrosage est de 8000l par semaine en été, ce qui est énorme. Il y a nécessité de repenser le fleurissement pour les années à venir (vivaces...)
- Travaux de la boucle : le positionnement de l'arrêt de bus au niveau du carrefour entre les rues de la Libération et de Bellevue est discuté (problème pour le croisement de véhicules).
- Budget: Patrice GUIGON propose de se projeter sur les trois prochaines années en calculant la somme maximale à prévoir pour les différents travaux. Le projet d'achat du terrain rue des Vosges a pris du retard alors que cet achat figure au budget 2022, il devra certainement être réinscrit sur 2023.
- Madame le Maire souhaite réunir prochainement la commission urbanisme, afin qu'elle étudie le projet de règlement des zones du PLUi.
- Éric PETITOT a contacté Territoire d'Énergie pour remplacer les ampoules de l'éclairage public par des leds. Par ailleurs, concernant l'implantation d'une borne électrique sur la Place de Chacun, Territoire d'Énergie conseille de faire une étude avant de prendre une décision notamment en comptabilisant le nombre d'habitants potentiellement intéressés par ce dispositif. Par ailleurs, beaucoup de communes choisissent d'éteindre l'éclairage public la nuit, les élus décident de réfléchir à cette question.
- Christophe LOYNET évoque la création d'un chemin reliant Evette et la rue d'Errevet. Lors de la prochaine réunion de la commission environnement, ce sujet sera traité. Les Chapelottis devront y être associés.

Prochain Conseil municipal : le samedi 03 décembre 2022

La secrétaire de séance
Florence MALSOT